SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

27 AVR. 2022

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 6 avril 2022

Membres en exercice : 4
Présents : 3
Procurations : 0
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 28 mars 2022

DELIBERATION N° BU 2022 - 019

Perspectives de financement des hypothèses du groupe de travail couverture des risques

L'an deux mille vingt-deux, le 6 avril, à 11 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 3 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Mme Christelle VALANTIN, Conseillère Départementale le Puy-en-Velay 4, membre du conseil d'administration ;
- M. Michel BRUN, Conseiller Départemental des Gorges de l'Allier / Gévaudan ;
- M. André FERRET, Maire de Saint-Julien-Chapteuil, membre du conseil d'administration ;
- M. Pierre LIOGIER, Maire d'Yssingeaux, membre du conseil d'administration ;
- Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Etait excusée :

- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2022-019 : Perspectives de financement des hypothèses du groupe de travail couverture des risques

Un groupe de travail sur la couverture des risques, composé de 24 sapeurs-pompiers tant volontaires que professionnels et de toutes strates hiérarchiques, a été mandaté par la Présidente au mois d'octobre 2021 afin de mener, préalablement à la révision du SDACR, une réflexion visant à améliorer la couverture des risques tout en optimisant le parc matériel roulant. Ce groupe de travail a rendu son rapport à la Présidente comme prévu le 15 février 2022. Les préconisations issues de ce rapport ont été présentées aux différentes instances compétentes (CATSIS notamment) avant d'être explicitées aux membres du Conseil d'administration du SDIS en séance plénière le 22 mars 2022.

Ces préconisations prennent la forme de 3 hypothèses de couverture dont le coût de financement varie, à partir de 2023 entre 2 750 000 € pour l'hypothèse 1 (minimaliste) et 4 470 000 € pour l'hypothèse 3 (maximaliste).

Il revient aux membres du CASDIS, en concertation avec le groupe d'élus ayant suivi l'avancée des travaux du groupe de travail susmentionné, d'évaluer les capacités du SDIS à financer telle ou telle hypothèse avec le soutien financier du Département. A titre d'exemple, s'agissant de l'hypothèse intermédiaire (hypothèse 2), considérant que les capacités totales d'investissement (matériels + bâtiments) du SDIS en autofinancement sont au maximum de 1 M €, cette hypothèse ne pourrait être mise en œuvre qu'avec un soutien financier du Département en investissement, dans le cadre de la convention financière 2023 – 2025, de l'ordre de 2.5 à 3 M € en fonction de la capacité d'épargne brute du SDIS conditionnée par l'évolution des charges de fonctionnement de l'établissement public elles-mêmes impactées par l'évolution du taux d'inflation.

Les orientations préconisées par le Bureau en matière de couverture des risques et de son financement seront soumises à l'approbation du prochain conseil administration du mois de juin.

27 AVR.

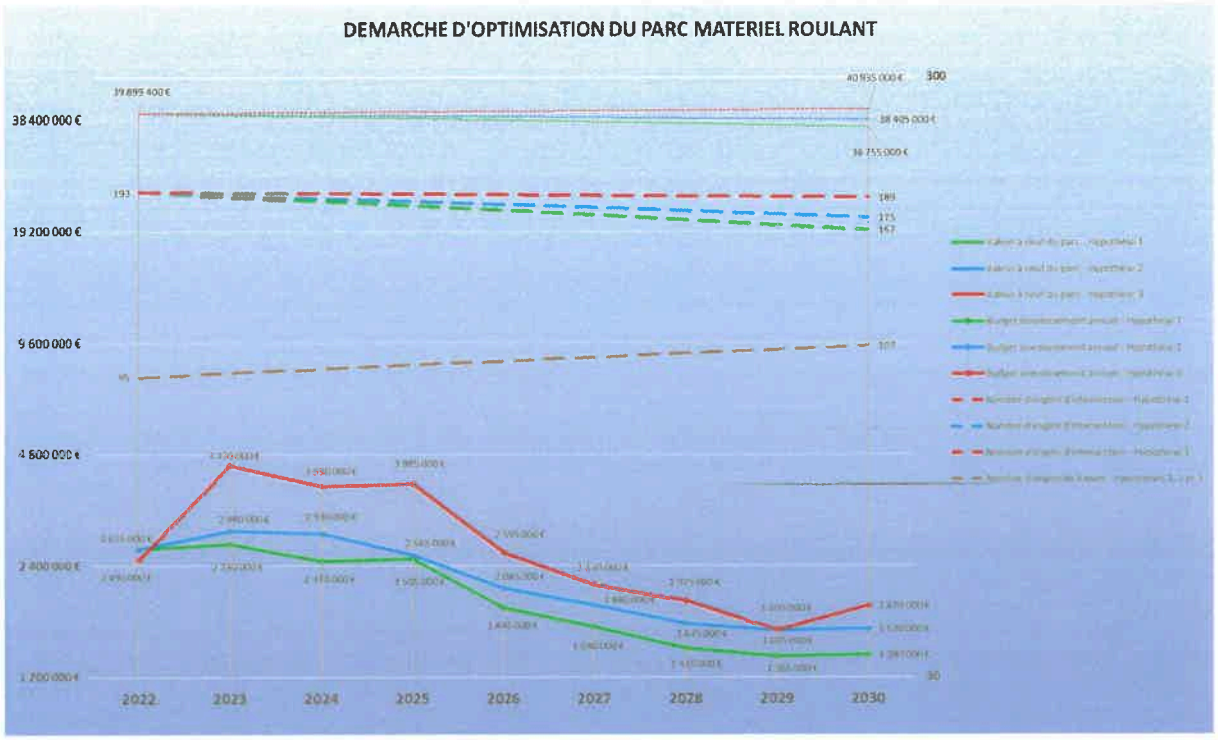

Le bureau du conseil d'administration prend acte de la position du dossier et demande au directeur départemental de se rapprocher des services du Département pour monter plusieurs solutions de financement pour l'hypothèse N°2.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

27 AVR

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE